

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

DECISION DU MAIRE

N° 008/2026

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026

Le Maire de la Ville de Fleury-Mérogis,

En vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°7/2020 du 2 juin 2020 reçue en préfecture le 5 juin 2020 m'autorisant à demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil l'attribution de subvention,

Vu l'appel à projet de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026,

Considérant la volonté municipale de développer sa politique en matière de développement de la pratique sportive, transition écologique, de rénovation, de réhabilitation et de mise aux normes des équipements et du patrimoine communal,

Considérant les axes et les priorités d'investissement de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026,

Considérant le projet d'investissement proposé au financement de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

D E C I D E

Article 1 : D'approuver l'opération déposée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 d'un montant de travaux prévisionnel de 300 000.00 € hors taxe,

Article 2 : De demander une subvention pour l'opération suivante :
- DETR 2026 – Aire multisport – Stade Walter Felder

Article 3 : de solliciter un financement pour l'opération au montant de la subvention plafonnée soit une subvention potentielle d'un montant de 150 000.00 €.

Article 4 : d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant
Travaux aire multisport	300 000.00 €	DETR 2026	150 000.00 €
		Part commune	150 000.00 €
Total	300 000.00 €	Total	300 000.00 €

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fleury-Mérogis, le 04 février 2026



Olivier CORZANI
Maire de Fleury-Mérogis
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération